

La piscine réservée aux femmes fait des vagues jusqu'au Parlement

Faut-il renoncer au principe de la mixité et réserver des créneaux horaires pour les femmes dans les piscines ? Le débat se politise.

• Bruno MALTER

L'annonce serait sans doute passée inaperçue si elle n'émanait de l'Union des Musulmans de Namur. Une fois par mois, l'échevinat des sports de la Ville de Namur a autorisé, un dimanche après-midi par mois, des femmes à réserver et louer une plage horaire à la piscine de Jambes.

La demande émanait d'un groupe de femmes désireuses de pouvoir nager sans devoir s'exposer au regard parfois insistant des hommes. Les motivations sont multiples, et la demande ne

se veut pas que confessionnelle, assure-t-on du côté de l'Union des Musulmans de Namur, à la base de cette initiative.

L'événement « Piscines entre elles » dit vouloir brasser large et réunir dans un même bain les femmes qui refusent de côtoyer les hommes que ce soit par simple pudeur, pour raison médicale, par conviction religieuse ou pour tout autre motif. Pas question donc d'établir un quelconque tri en fonction de l'âge, de la nationalité ou des convictions philosophiques ou religieuses des candidates au bain dominical. Toutes les femmes peuvent accéder au bassin sans devoir justifier de la moindre motivation, assurent les organisatrices.

À la Ville de Namur, l'échevinat des sports a accédé à cette demande. « L'initiative n'est pas neuve, résume Éric Adam, attaché à l'échevinat de Baudouin Sohier, actuellement à l'étranger. Une initiative similaire, bapti-

sée « Au plaisir de l'eau » avait d'ailleurs été initiée à initiative de Vie Féminine en 2006 et 2007, avec l'appui de Maxime Prévot. Et cela n'avait jamais fait de vagues. »

Cette initiative avait même bénéficié du soutien de la Ville de Namur et d'Intersports.

« Cela marchait très bien, ajoute Éric Adam. Il y avait un brassage de cultures et d'âges différents, mais la dame qui s'en occupait a arrêté. C'est pourquoi des membres d'associations, italiennes, turques et marocaines ont demandé à rencontrer l'échevin en lui assurant que l'initiative s'adressera à la même clientèle. »

La Ville de Namur n'a pas reconduit son soutien financier à ces femmes, constituées en association de fait, mais a fourni la liste des maîtres nageurs féminins, susceptibles d'encadrer la séance de natation.

« On a essayé de trouver des plages horaires disponibles, mais beaucoup étaient déjà occupées par des clubs d'aquagym, de plongée... Seules les

heures de fermeture restaient disponibles, d'où le choix du dimanche après-midi. »

Entorse à la mixité

Cela aurait pu en rester là, sauf qu'aujourd'hui, le débat a pris une tournure politique. Au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, le député MR Olivier Maroy s'est inquiété de l'octroi de cette autorisation et de l'entorse au principe de mixité, notamment pour des motivations confessionnelles. Le débat met mal à l'aise, y compris la ministre du droit des femmes Isabelle Simonis. Devant les micros de la RTBF, elle a estimé qu'il s'agissait d'une mauvaise solution à une vraie question, celle du sexisme.

Mais à la Ville de Namur, on n'est pas loin de penser qu'on en fait tout un fromage de cette initiative. « On essaye de rester neutre. L'essentiel, c'est que règlement d'ordre intérieur soit respecté. » Fin de la polémique ? ■

Regards croisés sur l'émancipation

Elles sont femmes et exercent des responsabilités politiques. Pour elles, la liberté et l'émancipation sont au cœur du débat.

• Bruno MALTER

L'émancipation et la liberté. Quand on interroge des femmes, ces valeurs sont vite brandies. Mais le chemin qui y conduit n'est pas le même pour toutes. Chacune apporte sa sensibilité et sa différence, dans un débat éminemment sensible et humain. Car ces valeurs peuvent se

heurter à d'autres notions ou principes, comme celui de la mixité. La première échevine MR Anne Barzin se dit sensible à l'égalité des chances et des droits pour les femmes. Et de ce point de vue, l'initiative de l'Union des Musulmans de Namur la laisse un peu perplexe : « Je sais qu'il est parfois plus difficile d'accueillir certains publics comme par exemple les personnes souffrant d'un handicap. Je suis pour l'égalité des chances et des droits et il me semble que c'est une forme de recul que les femmes doivent se retrouver ensemble et ne pas pouvoir fréquenter la piscine aux horaires classiques. Cela peut poser question par rapport à l'intégration et au droit des femmes. »

Anne Barzin ne veut cepen-

dant pas juger. Elle comprend que des femmes puissent préférer rester entre elles, et ce pour d'autres raisons que des motifs liés à la culture et à la religion, comme la peur de montrer son corps, d'être jugée, mais « l'ouverture est toujours préférable. Tout ce qui sépare des autres est regrettable. »

L'échevine Stéphanie Scailquin considère de son côté qu'il faut distinguer la question du créneau spécifique pour les femmes de son éventuelle dimension religieuse.

« Je peux concevoir que des activités s'organisent entre femmes. Il y a l'envie de se retrouver entre mamans, copines, tout simplement entre femmes. Ce sont des choses qui se font partout. Nous avons d'ailleurs mené des activités au

sein de la cohésion sociale, des activités sportives pour les femmes, les mamans, les dames âgées. Nous leur avons offert un moment pour se retrouver entre elles. Comme pour la piscine, cela permet à ces femmes de faire du sport, et rien que ça, c'est déjà important. Et puis, on peut espérer que ces activités amènent des femmes plutôt réservées à faire un pas supplémentaire vers une plus grande intégration. En cela, il est important que cette activité de piscine reste ouverte à toutes les femmes. »

Conseillère communale PS, Nermin Kumanova trouve que ce projet est très intéressant et important car il concerne toutes les femmes. « Ces moments privilégiés, ce sont des moments de liberté et d'émanci-

pation. Ces femmes peuvent être entre elles sans sentir le regard masculin. Je suis étonnée qu'une polémique aussi disproportionnée se déclare, il faut s'attaquer davantage aux causes, à savoir le sexisme. Il y a des mesures à prendre, même si je sais qu'elles sont désapprouvées par certains et cer-

taines. Cette activité piscine répond aux valeurs de liberté et d'émancipation, je ne vois pas pourquoi on l'interdirait. »

Pour Nermin Kumanova, il ne faut pas davantage le résumer à une dimension religieuse. « Des raisons physiques, médicales peuvent intervenir. Par-

fois, le complexe est installé, il y a la peur de montrer ses kilos. Le fait de permettre à une femme de se retrouver avec d'autres femmes à la piscine, cela leur permet de s'adonner à un sport et si cette activité n'existait pas, elles n'en pratiqueraient peut-être pas. Mieux vaut cela que de rester entre les

quatre murs et d'être exclues d'un nombre important d'activités. J'insiste : ce ne sont pas seulement des musulmanes qui veulent être libres de leurs pensées et de leur expression. Il y a des femmes qui ont été victimes de violences, d'abus. Il est important de les soutenir, de les aider à s'émanciper. » ■